

Conseils & préparation

Le SIPE vous accompagne pour :

- Décrypter vos forces et motivations
- Booster votre parcours et vos compétences
- Maîtriser votre stratégie de recherche de stage ou d'emploi
- Optimiser vos candidatures (CV, lettres, simulations d'entretiens)
- Développer votre réseau professionnel
- Entreprendre

Comment en profiter ?

→ **Évènements**

"Booste ta candidature"

du 29 sept. au 15 oct. 2026 ; tous campus
Conseils ludiques sur posture & image, CV, entretien et réseau professionnel.

"Campus Entreprises"

25 février 2027, journée dédiée à la rencontre avec des professionnels

→ **Accompagnement sur mesure**

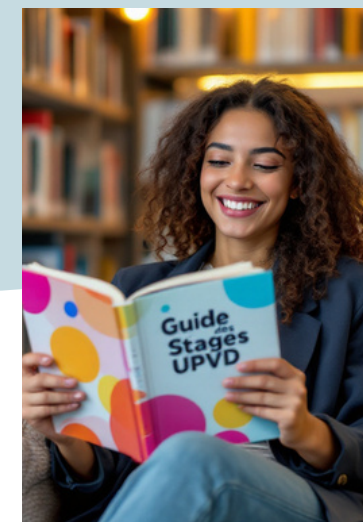
par des conseillères en IP pour toutes vos démarches de recherche de stage/emploi/alternance/etc, en présentiel ou visio.

Prise de RDV via [JOBTEASER](https://www.jobteaser.com) ou sipe@univ-perp.fr

Intervention sur demande:

- Stage à l'international
- Préparation entretiens
- Développer son réseau professionnel + outils
- Stratégie de recherche stage/emploi

Service de l'Insertion Professionnelle et de l'Entrepreneuriat



Stage: guide étudiant

stage.upvd@univ-perp.fr
04.68.66.20.58

UPVD IN CUBE




Service d'insertion
professionnelle et entrepreneuriat

T'ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI

**INSERTION
PROFESSIONNELLE**



- Rechercher un stage, un emploi, un job
- Rédiger son CV, ses lettres de motivation
- Préparer ses entretiens de recrutement

BOOSTER TON RÉSEAU

**RÉSEAU PROFESSIONNEL
UPVD ALUMNI**



- Constituer son premier réseau pro
- Rencontrer des anciens diplômés
- Participer à du mentorat

T'AIDER À ENTREPRENDRE

ENTREPRENEURIAT



- Entreprendre et étudier à l'université
- Construire et développer son projet
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un espace de travail



  
[univ-perp.fr](https://www.univ-perp.fr)

Offres de stages, emplois, jobs

Où trouver des offres ?

→ "JOBTEASER" sur votre ENT

Accès à l'ensemble des offres de JOBTEASER et aux offres déposées exclusivement par nos partenaires pour les étudiants de l'UPVD

→ Lors du **CAMPUS DES ENTREPRISES** 25 février 2027 - Campus Moulin à vent

De nombreuses entreprises sont présentes sur le campus pour rencontrer et recruter des étudiants. Tous les types d'opportunités sont à pouvoir: stage, alternance, job et emploi. Une demi journée pour rencontrer des professionnels, échanger, se faire connaître et développer son réseau.

→ A travers le réseau professionnel **UPVD Alumni**, votre plateforme d'échange avec des anciens étudiants. Elle vous permet de discuter avec des professionnels et même de profiter de leur précieux conseils à travers le mentorat.

Accessible via univ-perp.fr/mes/service/alumni

Le saviez vous?

Depuis 2011, **86% des étudiants de l'UPVD** trouvent leur stage grâce à leur **réseau professionnel** ou via des candidatures spontanées, contre seulement 14% en répondant à des offres. Pour mieux comprendre les démarches de recherche de stage et d'emploi, sollicitez le **SIPE** et le **réseau UPVD alumni** !

www.upvd-alumni.fr



Convention de stage

La démarche:

- **Saisir en ligne** sa convention de stage : via ENT, rubrique mon espace - mes conventions.

Plusieurs langues possibles (Ang, Esp, All ou It)

Avant la saisie, quelques informations indispensables: n° SIRET; Nom tuteur professionnel ; durée, dates et horaire du stage ; gratification.

- L'imprimer en **3 exemplaires**, sauf formation continue en 4 ex.
- **Ordre des 5 signataires :**
 - Vous
 - Tuteur professionnel
 - Représentant de la structure professionnelle (Président, Directeur, DRH...)
 - Enseignant référent
 - Directeur de l'UFR ou Institut (Doyen)

Si vous êtes étudiant de la formation continue le SFCA doit également la signer.

Pendant/fin stage:

- **Avenant**, seule façon de modifier la convention lorsqu'elle est signée en ligne
- **Attestation de stage**, à faire signer par la structure d'accueil
- **Évaluation de votre stage** à remplir en ligne après votre stage

stage.upvd@univ-perp.fr / 04.68.66.20.58
ou
en ligne univ-perp.fr/formation/insertion
professionnelle

Réglementation des stages

d'après le "guide des stages" du MESRI

Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit avec attribution de crédits ou non dans le cadre d'un cursus pédagogique.

En stage, vous ne devez pas remplacer un salarié, même pour une activité saisonnière. Il est interdit de vous confier des tâches dangereuses pour votre sécurité ou votre santé.

Stage autorisé si:

- **+ de 200h de formation en présentiel**
- **Stage dans une même entreprise maximum 6mois (924h) consécutif ou non**
- **Période de stage entre le 01/09/N et 30/09/N+1**
- **Gratification, montant 4,50€/heure effective, non imposable (brut=net), due dès la 1ère heure effective si durée de stage + 308h (+2 mois, temps complet).**

Attention le montant peut être revalorisé au 1er janvier.

Exception: gratification non obligatoire pour la formation continue, si elle a lieu elle est soumise à charge dès le 1€ versé et stage à l'étranger.

Contactez nous pour toutes questions: stage à l'étranger ; accident du travail durant le stage ; stage temps partiel, horaires décalés ; rupture ou avenant de stage ; congés ou autorisation d'absence pendant le stage...